

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.07.24- 09****ACTE : 7.5.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 24 juillet à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. BAÏADA, MME DENIS

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/07/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CREATION D'UN SERVICE ANIMATION - COMMUNICATION**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de d'acquisition de Mobilier et de matériel informatique pour aménager les bureaux du nouveau service animation - communication de la commune.

Ces investissements sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'état et du Fond Régional d'Intervention de la région.

Coût total : Informatique : 7 476.49 € HT / 8 971.79 € TTC

 Mobilier : 4 067.36 € HT / 4 880.83 € TTC

 Ensemble = 11 543.85 € HT / 13 852.62 € HT

- Etat : 50 % de l'intégralité du programme
 - $11\,543.85 \text{ €} * 50\% = 5\,771.93 \text{ €}$
- FRI : 30 % du matériel informatique
 - $7\,476.49 * 30\% = 2\,242.95$

- Autofinancement communal : 50 % du mobilier et 20 % du matériel informatique =
 - $11\,543.85 - 5\,771.93 - 2\,242.95 = 3\,528.98$ € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, *pendant le 4^{ème} trimestre de l'année en cours*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** : le projet d'acquisition de Mobilier et de matériel informatique pour aménager le nouveau service animation – communication.
- **ADOpte** : le plan de financement
- **DECIDE** : de demander des subventions à l'état et à la région.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François LE MOING